## Notes pour une allocution de Mme Dida Berku conseillère associée au maire

à l'occasion de

La Journée internationale de la diversité biologique

Montréal Le 21 mai 2004 Mesdames, Messieurs,

Je remercie le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique de m'avoir invitée à participer à cet événement.

Permettez-moi aussi de vous transmettre les meilleures salutations du maire, M. Gérald Tremblay, dont l'horaire très chargé ces jours-ci ne lui permettait pas de se joindre à vous.

C'est évidemment avec plaisir que nous accueillons l'annonce faite aujourd'hui par mesdames Lucienne Robillard et Aileen Carroll, d'une aide financière de 8 millions versée par le gouvernement du Canada au Secrétariat de la convention sur la diversité biologique.

La présence du Secrétariat à Montréal renforce la visibilité internationale de notre métropole. Il contribue aussi à la faire connaître par les activités qu'il organise et qui attirent des visiteurs de partout au monde, lesquels contribuent à leur tour à notre économie.

En effet, les réunions organisées par le Secrétariat généreraient une activité économique de près de 2,8 millions par année. Par ailleurs, selon une étude de Secor sur les retombées économiques associées aux activités des organisations internationales, les recettes fiscales annuelles pour une organisation comptant plus de 25 employés sont en moyenne de 40 000 \$ par année.

La présence du Secrétariat à Montréal témoigne aussi de l'importance que la Ville de Montréal accorde à l'environnement. Sous notre administration, la Ville de Montréal a mis de l'avant plusieurs mesures d'importance au cours des deux dernières années, soit :

- Un ambitieux plan de gestion de l'eau étalé sur 20 ans qui vise non seulement à rénover le système d'aqueduc et d'égout, mais aussi à mettre en place les mesures pour en assurer l'entretien afin que l'état de déficience actuel du réseau ne se reproduise plus;
- Un projet de politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels afin d'assurer que 8% du territoire montréalais soit préservé;
- Un règlement sur l'interdiction des pesticides à des fins esthétiques. 23 arrondissements sur 27 ont décidé de mettre ce règlement en application dès cette année. En 2005, il sera en vigueur sur l'ensemble du territoire montréalais;
- Nous sommes également à élaborer un plan de développement durable dont l'application devrait commencer à l'automne et auquel plus de 80 partenaires de tous les secteurs d'activité

sont associés;

Présentement, nous travaillons avec la Communauté
métropolitaine de Montréal pour harmoniser les
réglementations sur l'assainissement de l'air et des eaux usées.
Nous aurons également à élaborer un plan directeur pour la
gestion des matières résiduelles afin d'augmenter de façon
notable la quantité de matière recyclée et réduire d'autant, je
l'espère, la quantité de déchets qui vont à l'enfouissement.

Toutes ces actions sont coordonnées avec les autres secteurs d'activité comme le plan d'urbanisme, le plan de transport, etc. afin qu'elles ne soient pas en contradiction les unes avec les autres. De cette façon, nous pouvons mieux nous assurer que nos démarches visent le même objectif de protection de l'environnement et sont complémentaires les unes aux autres.

Je remercie donc le Secrétariat pour le travail qu'il accomplit dans le domaine de la biodiversité. Je puis vous assurer que de notre côté nous avons à cœur de mettre en place les mesures qui feront en sorte que les Montréalaises et Montréalais profiteront d'un environnement de meilleure qualité.

Merci de votre attention et bonne fin de soirée.